

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20151126-2015\_B576-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2015  
Date de réception préfecture : 27/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B576**

**OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à l'exécution de services postaux (n° 2015M035 et 2015M036)**

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques - ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Joël - FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

**Excusé(e)s :**

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_5\_14**

**BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Régis MARTIN

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Commande publique**

**Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs à l'exécution de services postaux  
(n°2015M035 et 2015M036)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Compte tenu de la libéralisation du secteur postal et afin de permettre la continuité de l'activité des différentes directions de la Communauté du Pays d'Aix, une consultation relative à l'exécution de prestations de service postal a été lancée par la Direction des Moyens Généraux. Les prestations concernées sont l'envoi des correspondances et des colis, affranchis ou non affranchis, ainsi que la mise en place d'une mention spéciale de distribution permettant la centralisation du courrier à destination de la CPA.

**Exposé des motifs :**

**Objet du marché :**

Le marché concerne la réalisation de prestations de facturation de l'affranchissement, affranchissement, acheminement, distribution et collecte du courrier sortant, remise du courrier entrant.

**Économie du marché :**

**Allotissement, tranches et variantes :**

Conformément à l'article 10 du CMP, la consultation a fait l'objet d'un allotissement. Elle était décomposée en deux lots :

LOT N°	INTITULE
1	<b>Collecte, acheminement, distribution du courrier sortant affranchi, centralisation et remise du courrier entrant</b>
2	<b>Affranchissement, acheminement, distribution et collecte du courrier sortant non affranchi</b>

**Durée du marché :**

Les marchés relatifs à chacun des lots prendront effet à compter de leurs dates de notification pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 48 mois.

**Mode d'exécution du marché :**

Les marchés seront exécutés à prix unitaires et seront subordonnés, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, à la transmission par le pouvoir adjudicateur de bons de commande, émis au fur et à mesure des besoins sans minimum et dans la limite des seuils maximum annuels suivants :

Pour le lot 1 : 140 000 euros HT.

Pour le lot 2 : 65 000 euros HT

**Prix et montant du marché :**

Les prix du marché sont révisables en fonction de l'évolution réglementaire du prix des services postaux.

Estimation :

Les estimations du montant estimatif annuel du marché étaient les suivantes :

Lot 1 : 113 000 € HT

Lot 2 : 8 000 € HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offre ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

La Marseillaise

Achatpublic.com

et sur le profil acheteur : achatpublic.com

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

1 – Prix des prestations : 80 %

2 – Valeur technique : 20 %

la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 novembre 2015 a décidé :

- d'attribuer le marché n° 2015M035 à la société LA POSTE pour un montant non-contractuel de 117 227,40 € TTC au titre du DQE, sachant que le montant définitif de la partie à commande du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite du seuil maximum.
- d'attribuer le marché n° 2015M036 à la société LA POSTE pour un montant non-contractuel de 8 173,55 € TTC au titre du DQE, sachant que le montant définitif de la partie à commande du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite du seuil maximum.

## Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 33 , 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 20 novembre 2015.

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M036 relatif aux services postaux attribué à la société LA POSTE pour un montant non-contractuel de 117 227,40 € TTC au titre du DQE, sachant que le montant définitif de la partie à commande du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite du seuil maximum ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M035 relatif aux services postaux, attribué à la société LA POSTE pour un montant non-contractuel de 8 173,55 € TTC au titre du DQE, sachant que le montant définitif de la partie à commande du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite du seuil maximum ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émanent de la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : 020 Nature : 6261 qui dispose des crédits suffisants.

**OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à l'exécution de services postaux (n° 2015M035 et 2015M036)**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



A handwritten signature in blue ink, written over the official stamp. The signature is a cursive, flowing line that starts from the left and ends on the right, crossing the stamp.